



DEPARTEMENT DE  
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARMANDE

**VILLE  
de  
TONNEINS**

Nombre de Membres en  
exercice : 28  
Présents : 21  
Excusés : 7  
Procurations : 4

REPUBLIQUE FRANCAISE

+ RAA

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 2 septembre 2019

Délibération n° 2019/09/134 - 14 - *MODIFICATION DE LA CONVENTION QUI CONCERNE L'AVENANT N°3 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU CREMATORIUM DE TONNEINS, A CONCLURE AVEC LA SARL KOEGEL-LAFFARGUE - PROLONGATION DE LA DUREE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE*

L'an deux mille dix-neuf et le deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 23 août 2019.

**Étaient présents :** Monsieur RINAUDO – Madame BORDES – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Madame LOUBIAT MOREAU – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUFFAU – Monsieur DUROSIER – Monsieur THOURET – Monsieur CRISTOFOLI – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT – Madame LAMARQUE

**Excusés :** Madame TACCO – Madame VESQUE – Madame LE CHARPENTIER – Madame PUJOLE – Monsieur JEMAIN – Monsieur BARBAS – Monsieur GAIDELLA

**Ont donné procuration :**

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur BARBAS à Monsieur RINAUDO
- Monsieur GAIDELLA à Monsieur THOURET
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Il y a lieu de modifier la convention qui a été présentée au Conseil Municipal du 6 juin 2017, en raison d'erreurs matérielles.

La modification porte sur le concédant :

IL Y A LIEU DE REMPLACER :

« La SARL KOEGEL-LAFFARGUE au capital social de 7700 €, dont le siège social est situé Cours de Verdun à TONNEINS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marmande sous le N°433763208000017, représenté par Monsieur Patrick LAFFARGUE, dûment habilité à cet effet par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2016 »

PAR

« La SARL KOEGEL-LAFFARGUE au capital de 130 900 €, dont le siège social est situé à « Vèns » 47400 TONNEINS, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Marmande, sous le

N°433763208, représenté par Monsieur Patrick LAFFARGUE, dûment habilité à cet effet par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2016 »

LE RESTE DU CONTRAT RESTANT INCHANGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

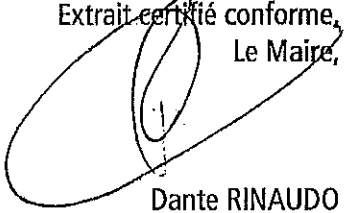
- APPROUVE les modifications précitées.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention modifiée, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 11 SEP. 2019

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire,



  
Dante RINAUDO